

# Schéma d'évacuation

Dans le cas où une évacuation générale serait nécessaire (voir fiche rupture de barrage), chaque famille doit savoir quelle destination rejoindre dans la famille, chez des amis, à défaut recours à l'hébergement collectif.

Le choix du lieu doit porter sur des communes à l'abri de la crue et de son avancée, donc situées sur les hauteurs rive droite de l'Yonne.

La commune a retenu 3 lieux d'hébergement collectif :

- A Gurgy – Guilbaudon 150 places
- A Seignelay 300 places, et si nécessaire
- A Héry 400 places.

Lors de l'évacuation du village, un service d'ordre est mis en place pour favoriser l'écoulement des départs selon les modalités suivantes (voir plan ci-contre).

Secteurs	Voies d'évacuation	
①, ② et ③ + rue du Gué et Saulcis	CD 348	Direction Seignelay
④ et ⑤ + Rue des Roses, Rivière et Procession	Rue de la Gare	Direction Seignelay
⑥, ⑦ et ⑧	Rue des Varennes	Direction Chemilly
⑨	CD 48	Direction Chemilly

Le secteur ⑩ n'est pas concerné par l'évacuation.

L'évacuation par la sortie Nord de Gurgy en direction d'Appoigny est interdite ainsi que la voie reliant Le Gué de la Baume à Monéteau.

NB : En cas d'évacuation, les sens interdits de la Procession et de La Fontaine Lison sont supprimés et la circulation est assurée au croisement avec la rue des 3 cailloux .

